

**Cabinet CORFEC**

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

---

4, Bd Dr Charles Poullain

14150 Ouistreham

[www.cabinetcorfec.com](http://www.cabinetcorfec.com)

Tél : 02.31.96.54.28

Fax : 02.31.96.38.09

accueil@cabinetcorfec.com

fcorbel@cabinetcorfec.com



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**A.G.E.S.S.O**

Siège social :

6 Boulevard Aristide Briand  
14000 CAEN

313 447 732 RCS CAEN

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **Sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 23 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.G.E.S.S.O relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II. Fondement de l'opinion**

#### **a) Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport. Nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté particulièrement sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Trésorière.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil le 20 avril 2021.

## VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Ouistreham, le 8 juin 2021.

Le Commissaire aux comptes titulaire du mandat  
**SAS CORFEC Audit**

Son représentant

**François CORBEL**  
Commissaire aux comptes  
Président – Associé



**BILAN**

# BILAN ACTIF

7369 - ASS. AGESSO

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	2 500,00	2 500,00		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage	409 571,16	373 773,99	35 797,17	51 492,73
Autres immobilisations corporelles	202 367,04	192 650,94	9 716,10	18 909,02
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
<b>Immobilisations Financières (2)</b>				
Participations et créances rattachées à des part.				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	221,05		221,05	221,05
<b>TOTAL (I)</b>	<b>614 659,25</b>	<b>568 924,93</b>	<b>45 734,32</b>	<b>70 622,80</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés	16 451,66		16 451,66	41 442,60
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	166 790,17		166 790,17	156 189,17
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	418 904,47		418 904,47	452 921,98
Charges constatées d'avance (3)	9 301,45		9 301,45	8 595,74
<b>TOTAL (III)</b>	<b>611 447,75</b>		<b>611 447,75</b>	<b>659 149,49</b>
<b>Frais d'émission d'emprunt (IV)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (V)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (VI)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 226 107,00</b>	<b>568 924,93</b>	<b>657 182,07</b>	<b>729 772,29</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

**CORFEC Audit**  
 S.A.S. au capital de 10 000 € APE 69.20Z  
 518 357 496 000 18 - RCS CAEN  
 4, Bd Dr Charles Poullain - 14150 Ouistreham  
 Tél : 02 31 96 54 28 - Fax : 02 31 96 38 09

# BILAN PASSIF

7369 - ASS. AGESSO

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	539 440,09	554 933,94
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-55 557,47	-15 493,85
<i>Situation nette</i>	483 882,62	539 440,09
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	483 882,62	539 440,09
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	1 500,00	
Provisions pour charge		
<b>TOTAL (IV)</b>	1 500,00	
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6,88	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 827,96	115 500,41
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	28 985,09	36 886,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	36 979,52	37 945,42
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (V)</b>	171 799,45	190 332,20
<b>Ecarts de conversion passif</b>	(VI)	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	657 182,07	729 772,29
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

**CORPEC Audi** 90332,20

S.A.S. au capital de 10 000 € APE 69.20Z

518 357 496 000 18 - RCS CAEN

4, Bd Dr Charles Poullain - 14150 Ouistreham  
Tél : 02 31 96 54 28 - Fax : 02 31 96 38 09

**COMPTE DE RESULTAT**

# COMPTE DE RÉSULTAT

7369 - ASS. AGESSO

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		
Cotisations	3 936,00	
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	350 965,67	636 143,73
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	414 769,64	359 696,05
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 022,61	1 863,49
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	87,36	4 761,00
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>773 781,28</b>	<b>1 002 464,27</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	685 994,76	895 602,82
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 082,20	2 426,15
Salaires et traitements	85 684,24	63 699,63
Charges sociales	26 462,87	23 612,93
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	29 624,98	38 241,05
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	13,56	50,00
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>829 862,61</b>	<b>1 023 632,58</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>-56 081,33</b>	<b>-21 168,31</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		1 429,53
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 086,79	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 086,79</b>	<b>1 429,53</b>

**CORFEG Audit**

S.A.S. au capital de 10 000 € APE 69.20Z

518 357 496 000 18 - RCS CAEN

4, Bd Dr Charles Poullain - 14150 Ouistreham

Tél : 02 31 96 54 28 - Fax : 02 31 96 38 09

# COMPTE DE RÉSULTAT

7369 - ASS. AGESSO

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>1 086,79</b>	<b>1 429,53</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	938,88	1,62
Sur opérations en capital		4 262,33
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>938,88</b>	<b>4 263,95</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1,81	5,41
Sur opérations en capital		13,61
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 500,00	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>1 501,81</b>	<b>19,02</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>-562,93</b>	<b>4 244,93</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>-55 557,47</b>	<b>-15 493,85</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>775 806,95</b>	<b>1 008 157,75</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>831 364,42</b>	<b>1 023 651,60</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>-55 557,47</b>	<b>-15 493,85</b>
	-562,93	4 244,93

\* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*  
*Redevances de crédit-bail immobilier*  
(1) *Dont produits afférents à des exercices antérieurs*  
(2) *Dont charges afférentes à des exercices antérieurs*  
(3) *Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de*

## CORFEC Audit

S.A.S. au capital de 10 000 € APE 69.20Z  
518 357 496 000 18 - RCS CAEN  
4, Bd Dr Charles Poullain - 14150 Ouistreham  
Tél : 02 31 96 54 28 - Fax : 02 31 96 38 09

# ANNEXE ASSOCIATION

7369 - ASS. AGESSO

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 657 182,07 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -55 557,47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/03/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

### Impacts de la COVID-19

La crise sanitaire liée à la covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire ont impacté l'activité de l'Agesso.

Le RIA a été fermé pendant la période du 1er confinement jusqu'au 9 juin 2020. A la réouverture le 10 juin, les mesures gouvernementales (télétravail, distanciation sociale) ont induit une baisse de fréquentation de l'ordre de 40 %.

L'Agesso a continué son activité sans interruption sur le second semestre.

Pendant cette période de 1er confinement, l'association a eu recours au chômage partiel. Elle a bénéficié de l'aide au paiement Covid et d'exonération de charges de l'URSSAF à hauteur de 3 583 euros.

L'agesso a bénéficié d'une subvention "spécial RIA-COVID" de la DGAFP de 4 000 euros pour la prise en charge d'équipements pour la protection des convives contre la covid-19.

La crise sanitaire et les mesures de distanciation sociale ont impliqué des coûts supplémentaires pour l'Association : bouteilles d'eau gratuites pour les convives ; complément de prix versé à la société Dupont Restauration afin d'assurer le nettoyage des tables et chaises après chaque convive.

### Déménagement du RIA

Le déménagement du restaurant administratif sera effectif au 31 décembre 2021.

La solution retenue actuellement est l'installation pendant la période transitoire dans des algécos.

Toutefois, une négociation est en cours avec un partenaire privé qui pourrait louer des locaux à proximité.

### Autres informations

Changement de prestataire pour la Restauration depuis le 10 juin 2020 (Dupont Restauration remplace API).

Une provision pour risques de 1 500 a été établie suite à un litige entre l'AGESSO et API.

Renouvellement de l'équipe (directrice et secrétaire) au sein de l'Agesso depuis la fin du 3ème trimestre 2020.

Modification du plan comptable : voir paragraphe règles et méthodes comptables

### CORFEC Audit

S.A.S au capital de 10 000 € APE 69.20Z

513 337 496 000 18 - RCS CAEN

4, Bd Dr Charles Poullain - 14150 Ouistreham

Tél : 02 31 96 54 28 - Fax : 02 31 96 38 09

# ANNEXE ASSOCIATION

7369 - ASS. AGESSO

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Application obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 du nouveau plan comptable institué par le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

La modification du plan comptable entraîne la modification du placement des cotisations dans les produits d'exploitation qui passent du poste "autres produits" en 2019 au poste "cotisations" en 2020.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- |   |            |
|---|------------|
| - Agencement et aménagement des constructions | 10 ans     |
| - Installations techniques                    | 10 ans     |
| - Matériels et outillages                     | 10 ans     |
| - Site internet                               | 1 an       |
| - Matériels de bureau                         | 5 à 10 ans |
| - Matériels informatiques                     | 5 ans      |
| - Mobiliers                                   | 5 à 10 ans |

**CORFEC Audit**  
S.A.S. au capital de 10 000 € APE 69.20Z 5 à 10 ans  
518 357 496 000 18 - RCS CAEN  
24/43 4, Bd Dr Charles Poullain - 14150 Ouistreham  
Tél : 02 31 96 54 28 - Fax : 02 31 96 38 09

# ANNEXE ASSOCIATION

7369 - ASS. AGESSO

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

(loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Néant

## Contributions volontaires en nature

L'agecco n'est pas bénéficiaire de contributions volontaires en nature.

### **CORFEC Audit**

S.A.S au capital de 10 000 € APE 69.20Z

518 357 496 000 18 - RCS CAEN

4, Bd Dr Charles Poullain - 14150 Ouistreham

Tél : 02 31 96 54 28 - Fax : 02 31 96 38 09